



Notre réf.: 33901/2019/CLW/GCOS/ECVs

13 janvier 2020

Objet: Consultation sur les exigences relatives aux variables climatologiques essentielles

Suite à donner: Passer en revue les suggestions de révision des exigences mentionnées en objet avant le **13 mars 2020**

Madame, Monsieur,

Le Dix-septième Congrès météorologique mondial a réaffirmé, par sa [résolution 39 \(Cg-17\)](#) – Système d'observation du climat (*Rapport final abrégé et résolutions de la dix-septième session du Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 1157)), que l'OMM était fermement déterminée à réaliser les objectifs du Programme du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et à contribuer à sa mise en œuvre. La [résolution 20 \(Cg-18\)](#) – Contribution de l'OMM à la fourniture d'informations et de services climatologiques à l'appui de la prise de décision et de l'élaboration des politiques (*Rapport final abrégé et résolutions de la dix-huitième session du Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 1236)) et la [résolution 4 \(EC-71\)](#) – Groupe de coordination sur le climat (*Rapport final abrégé et résolutions de la soixante et onzième session du Conseil exécutif* (OMM-N° 1237)), prises en 2019, portaient sur la prise en compte de la contribution des Membres de l'OMM aux rapports du SMOC sur l'état des systèmes mondiaux d'observation du climat et sur les impératifs de mise en œuvre, y compris les exigences relatives aux variables climatologiques essentielles. Ces dernières figureront dans l'étude continue des besoins et dans la base de données OSCAR du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS) pour ce qui concerne le domaine d'application de la surveillance du climat.

En 2019, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)¹ a pris note qu'il était prévu de fournir un rapport d'avancement et un plan de mise en œuvre relatif au SMOC en 2021 et 2022, et il a encouragé les Parties, les coparrains du Programme du SMOC et les organisations concernées à participer activement aux travaux correspondants. Ces rapports paraîtront à temps pour que leur contenu soit intégré dans le Bilan mondial de la CCNUCC.

Le SMOC organise actuellement une consultation publique sur les observations climatologiques essentielles dont ont besoin les utilisateurs de données climatologiques (observations appelées variables climatologiques essentielles). Les exigences en rapport seront publiées dans le cadre d'un plan de mise en œuvre actualisé en 2022. Commencer l'examen dès maintenant, à savoir début 2020, laisse le temps aux groupes d'experts de procéder à un examen approfondi et de dialoguer avec les parties intéressées en 2020, avant d'entreprendre la rédaction du plan de mise en œuvre actualisé en 2021, lequel sera fondé sur les résultats de l'examen des exigences relatives aux variables.

¹ La vingt-cinquième session de la Conférence des Parties (COP 25) à la CCNUCC et la cinquante et unième session du SBSTA ont eu lieu à Madrid (Espagne), du 2 au 13 décembre 2019 (voir le document [FCCC/SBSTA/2019/L.15](#)).

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

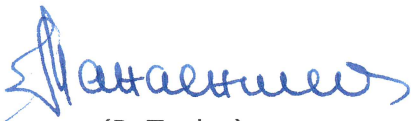
Le SMOC a récemment proposé des exigences relatives aux observations climatologiques 2016 dans son plan de mise en œuvre² avec l'approbation de la CCNUCC, de l'OMM et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO. Ces exigences portent sur ce qui devrait être fourni aux utilisateurs de données climatologiques. Elles sont donc indépendantes des techniques de mesure. Les données sont notamment utilisées pour la climatologie et les projections climatiques, la politique climatique aux niveaux mondial et national, l'atténuation et l'adaptation, ainsi que l'information du public.

Les groupes d'experts du SMOC ont examiné ces exigences et proposé quelques révisions pour jeter les bases de la consultation susmentionnée. Suivant les résultats qui seront obtenus à l'issue de cette dernière, il est possible que les modifications qui y auront été présentées (y compris les révisions d'exigence, les ajouts ou suppressions de produits présentant les variables climatologiques essentielles ou les modifications de nom) ne soient pas retenues. Ces modifications ne sont que le point de départ de la consultation et ne doivent donc pas être considérées comme des propositions fermes.

Nous comptons sur la participation tant des observateurs/fournisseurs de jeux de données sur les variables climatologiques essentielles que des utilisateurs de données. Nous aimerions que la consultation soit aussi vaste que possible et vous encourageons donc à transmettre cette invitation à un large éventail d'examineurs. Il suffit de communiquer le nom, l'adresse de courriel et l'organisme de rattachement des examineurs pour que nous puissions les contacter si nécessaire et les faire figurer dans la liste des examineurs de la publication finale. Tous les commentaires seront pris en compte par nos experts.

Les instructions et le projet d'exigences peuvent être consultés en ligne sur le site Web du SMOC à l'adresse suivante: <https://gcos.wmo.int/en/ecv-review-2020>. La consultation se déroulera du 13 janvier au 13 mars 2020.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


pour (P. Taalas)
Secrétaire général

² Le Système mondial d'observation à des fins climatologiques: Besoins relatifs à la mise en œuvre (SMOC-200, GOOS-214), OMM, Genève, 2016.